

---

DOKUMENT W WERSJI WORD DOSTĘPNY POD ADRESEM  
EMAIL: [BIURO@INTERNETOWAKANCELARIA.PL](mailto:BIURO@INTERNETOWAKANCELARIA.PL)

PEŁNA WERSJA DWUJĘZYCZNA PL/FR - 49,99 ZŁ

---

### UMOWA NAJMU

zawarta w dniu ... w Warszawie, pomiędzy:

1) P. ... zamieszkałym/ą w ... przy ul. ...  
legitymującym się dowodem osobistym:  
seria ... zwanym/ą dalej  
„Wynajmującym”,

oraz

2) P. ... zamieszkałym/ą w ... przy ul. ...  
legitymującym się dowodem osobistym:  
seria ... zwanym/ą dalej „Najemcą”,

wspólnie dalej zwanymi „Stronami”, a  
pojedynczo „Stroną”,

o następującej treści:

---

**PEŁNA WERSJA  
DWUJĘZYCZNEJ UMOWY  
Z TŁUMACZENIEM NA POLSKI W CENIE  
49,99 zł**

---

### CONTRAT DE LOUAGE

Conclu le ... à Varsovie, entre

1) M./Mme ... domicilié(e) à ..., ... rue ...  
présentant la carte d'identité: série, ci-après  
nommé(e) „Loueur”,

et

2) M./Mme ... domicilié(e) à ..., ... rue ...  
présentant la carte d'identité: série, ci-après  
nommé(e) „Locataire”,

tous les deux nommés en commun „Parties”, et  
séparément „Partie”,

établissant ce qui suit:

#### § 1

1. Le Loueur déclare qu'il est propriétaire du local étant objet du présent contrat et qu'il dispose du droit d'en disposer dans le cadre indispensable pour exécuter le présent contrat. Le local est composé de ... chambres, d'une cuisine, d'une salle de bain et des zones de circulation ayant la superficie totale de ... sous l'adresse ...
2. Le Loueur déclare que l'objet de louage n'est pas et ne sera pas chargé de droits des tiers durant le présent contrat et qu'il assure la possibilité constante d'utiliser le local.
3. Le Loueur déclare que toutes les charges et les paiements chargeant le local sont réglés pour le jour de la conclusion du contrat. En cas de révélation des paiements et des obligations liés à l'utilisation du local et concernant la période avant la conclusion du contrat, ces montants doivent être réglés par le Loueur.

**§ 2**

1. Le Loueur est chargé des frais des rénovations et des réparations de l'infrastructure technique.
2. En cas de demeure concernant la réparation, le Locataire a le droit de l'exécuter à son compte et en charger le Loueur en présentant les factures justificatives. Le Locataire a le droit de déduire ces frais du loyer payé au Loueur.
3. De sa part, le Locataire est obligé de prendre soin de petites réparations courantes du local résultant de l'utilisation normale, conformément à l'art. 681 du Code Civil.

**§ 3**

1. Le Loueur informe de l'adresse suivante pour la réception du courrier: ...
2. Le Locataire informe de l'adresse suivante pour la réception du courrier: ...

**§ 4**

Le local est loué exclusivement pour le but de l'habitation.

**§ 5**

Le Locataire n'est pas responsable des pertes de la substance du local et de son équipement résultant de l'usure normale.

**§ 6**

1. Le contrat est conclu du ... à durée indéterminée.
2. Chaque partie peut résilier le présent contrat avec le préavis de trente jours ou le faire plus tôt par consentement mutuel. La résiliation exige la forme écrite à peine de nullité.

**§ 7**

Sans accord du Loueur, le Locataire ne peut pas modifier la destination du local ou sous-louer celui-ci aux tiers.

**§ 8**

Le Loueur ne consent pas son accord aux adaptations de construction. Aucune modification dans le local n'aura lieu sans accord du Loueur.

**§ 9**

La dévastation du local par le Locataire donne le droit au Loueur à prendre immédiatement les

mesures visant à la résiliation du contrat sans remboursement de garantie, sans préjudice à la revendication d'autres sommes dues par voie judiciaire.

#### **§ 10**

1. Pour assurer l'utilisation correcte du local et les paiements des sommes dues, le Locataire paie la garantie de ... zl (en toutes lettres: ... zlotys, 00/100), qui sera déposée chez le Loueur durant le contrat de louage et remboursée après la fin du contrat et le règlement de toutes les créances.
2. Le loyer mensuel payé au Loueur est établi par les Parties au montant de ... (en toutes lettres: ...zlotys 00/100).
3. Le paiement du loyer indiqué ci-dessus sera effectué d'avance, pour les périodes de trente jours, du 1er au 1er jour de chaque mois.
4. Le loyer est payé jusqu'au 5.eme jour de chaque mois.
5. Indépendamment de la charge du point 2, le Locataire est obligé de régler au courant, durant le contrat de loyage, les créances résultant de la consommation du gaz, de l'énergie électrique et de l'eau.

#### **§ 11**

Afin de surveiller l'état technique du local et de confirmer le mode de l'utilisation du local, le Locataire est obligé de mettre le local en disposition du Loueur une fois par mois, pour le but de révision, dans le délai établi en commun.

#### **§ 12**

1. La réception du local étant objet du présent contrat aura lieu à travers le procès-verbal constituant l'Annexe n° 1 au présent contrat.
2. Le Locataire est obligé de restituer le local dans l'état non aggravé par rapport au jour de la réception, en prenant en considération l'usure normale.

#### **§ 13**

Dans les affaires non réglées par le présent contrat, les normes du Code Civil sont applicables.

#### **§ 14**

1. Le contrat est fait en deux copies univoques, une pour chaque Partie.
2. En cas de litige version de liaison est l'accord polonaise.

**§ 15**

Toutes les modifications et additions au présent contrat peuvent être effectuées seulement sous la forme de l'annexe au présent contrat.

**SIGNATURES DES PARTIES:**

**LOUEUR**

**LOCATAIRE**